



## Permis Internet pour les Enfants

00

Près de 200 enfants et leurs parents étaient réunis hier soir au Magic Mirrors pour recevoir leur "Permis Internet", un code de bonne conduite sur Internet.

Dans le cadre du programme de prévention pour un bon usage d'internet, ces enfants, scolarisés en CM2 dans les écoles Jules Ferry, Camille Pierron, Clos de la Roche ou encore Pierre Mendès-France, ont pu suivre, entre novembre et décembre 2017, des modules d'apprentissage à l'utilisation du numérique, et notamment des réseaux sociaux.

Parmi les enfants concernés par cette formation, 70% d'entre eux ont un accès internet dans leur chambre et 1 enfant sur 2 a déjà utilisé internet sans que ses parents le sachent, notamment pendant la nuit. Près de 6% de ces enfants ont un compte "Facebook" et 41% sont déjà sur "Snapchat" alors que l'âge minimum pour s'inscrire est de 13 ans pour Facebook et 16 ans pour "Snapchat". Cette formation a donc permis de rappeler quelques règles: *"Je ne discute jamais avec des inconnus sans en parler à mes parents"; "Je ne communique jamais de renseignements personnels pour protéger ma vie privée"; "Je n'intimide personne et ne cède pas non plus au chantage"; "Je préviens mes parents si quelqu'un me menace ou si je vois quelque chose qui me choque"; "Je demande l'autorisation pour remplir un formulaire ou m'inscrire à un jeu"; "Je respecte le temps défini avec mes parents quand je suis sur l'ordinateur."*

Cette formation menée notamment grâce à un partenariat entre l'Education Nationale, la Police Nationale ou encore la Ville d'Istres devrait se poursuivre et concerner de nouvelles écoles de la commune.

Le 30 novembre dernier déjà, une conférence était organisée à l'espace 233 sur l'utilisation des écrans par les enfants. L'occasion d'en savoir plus sur les dangers d'une surexposition ou encore sur les limites à fixer pour utiliser Internet en fonction de l'âge de l'enfant. Cette conférence a permis de rappeler la règle "3-6-9-12" édictée par Serge Tisseron, docteur en psychologie et membre de l'[Académie des Technologies](#). Selon cette règle: pas d'écran avant 3 ans, pas de console de jeu personnelle avant 6 ans, pas d'internet accompagné avant 9 ans et pas d'internet seul avant 12 ans. Ces repères doivent être complétés par un temps d'exposition modéré.